



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE MUSEUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE DANS LE
CADRE DES CLASSES" IN SITU " 2020**

**DÉCISION N° DM-20-082
EN DATE DU 05 MARS 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la proposition du Museum National d'Histoire Naturelle d'assurer des activités au Parc Zoologique de Paris, dans le cadre des classes in situ pour 12 classes ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le Museum National d'Histoire Naturelle pour l'année 2020, relative aux modalités d'accueil des groupes d'élèves vincennois dans le cadre de classes in situ, sur la base du tarif de 150 € par classe (CENT CINQUANTE EUROS) soit un total de 1 800 € (MILLE HUIT CENTS EUROS) :

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL